

RENTREE SCOLAIRE 2019

ACTIVITES PERISCOLAIRES

Restauration scolaire - Accueils pré et post-scolaires - Accueils de loisirs



A NOTER HORAIRE SCOLAIRES

Lundi : 8h30 à 12h / 14h à 16h30
Mardi : 8h30 à 12h / 14h à 16h30
Jeudi : 8h30 à 12h / 14h à 16h30
Vendredi : 8h30 à 12h / 14h à 16h30

+ D'INFOS

<https://www.espace-citoyens.net/vaureal/>



ACTIVITES PERISCOLAIRES

«L'Espace Citoyens» de Vauréal vous offre une multitude de services en ligne parmi lesquels ceux liés à la petite enfance, aux activités périscolaires et aux loisirs.



CONNECTEZ-VOUS !

<https://www.espace-citoyens.net/vaureal/>

REGLEMENT INTERIEUR

LES MODALITÉS DE RÉSERVATION

La réservation aux différentes activités périscolaires est OBLIGATOIRE. SANS INSCRIPTION PREALABLE, les enfants ne seront pas pris en charge.

La réservation préalable aux services périscolaires vaut engagement, donc facturation. Elle a pour but d'organiser les moyens humains et matériels réglementés par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.

Comment effectuer une réservation, une modification, une annulation tout au long de l'année scolaire ?

➤ sur l'**Espace Citoyens** :
<https://www.espace-citoyens.net/vaureal/>

En accédant à votre espace personnalisé, vous pouvez effectuer vos réservations et annulations.

MAIS ATTENTION IL FAUT RESPECTER LES DELAIS !!!

Pour qu'une réservation, une modification ou une annulation soit prise en compte, il faut intervenir sur l'Espace Citoyens ou auprès du Guichet unique EXCLUSIVEMENT par écrit :

- **Pour la restauration scolaire, les accueils pré et post-scolaires : 24 heures avant la date et avant midi**
- **Pour les accueils de loisirs :**
 - a. Le mercredi : au plus tard le lundi précédent, avant midi.
 - b. Les vacances scolaires :
 - Inscription : 15 jours avant le premier jour des vacances
 - Annulation : une semaine avant le premier jour des vacances

LA RESTAURATION SCOLAIRE

➤ La préparation des repas est assurée par un prestataire désigné dans le cadre d'un marché public. Les menus proposés aux enfants sont élaborés par une diététicienne et environ 1 300 repas sont fournis par jour sur l'ensemble des restaurants scolaires.

L'accès au service restauration est réservé en priorité aux enfants dont les deux parents travaillent.

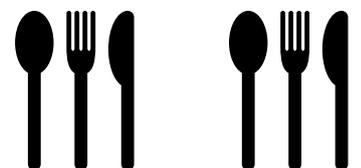
Toutefois, dans la limite des places disponibles, les autres enfants peuvent en bénéficier occasionnellement. Une demande écrite à l'attention de l'adjointe au Maire déléguée à l'Enfance devra être transmise au Guichet unique.

➤ Le temps de restauration est encadré par du personnel spécialisé sous la responsabilité du Maire. Les animateurs et les ATSEM proposent aux enfants des activités.

➤ Les responsables d'accueils désignés dans chaque groupe scolaire sont les interlocuteurs privilégiés des parents qui peuvent obtenir auprès d'eux toutes les informations sur le déroulement des différents moments de la journée, hors temps scolaires.

➤ Un protocole d'accueil individualisé (PAI) peut être mis en place pour les enfants qui présentent des allergies ou qui sont porteurs de handicap. Pour cela, vous devez prendre contact avec le Directeur(trice) de l'école et la Direction de la Famille.

Retrouvez le menu scolaire sur www.vaureal.fr



REGLEMENT INTERIEUR

LES ACCUEILS PRÉ ET POST-SCOLAIRES

Vos enfants sont accueillis le matin de 7h à 8h20 dans 8 groupes scolaires suivant l'école où ils sont scolarisés.



**L'accueil post-scolaire se déroule dans les écoles respectives des enfants :
lundi, mardi, jeudi, vendredi de 16h30 à 19h.**

DES NOUVEAUX TEMPS PÉRISCOLAIRES

Suite à la modification de la semaine scolaire, l'accueil du soir a été repensé en concertation avec les différents partenaires (enseignants, directeurs, inspection de l'Éducation nationale, professionnels de l'enfance).

TROIS POSSIBILITÉS AU CHOIX POUR VOTRE ENFANT

PÔLE LUDO-ÉDUCATIF pour apprendre en jouant jusqu'à 18h	PÔLE « CLUB ZEN » pour se détendre en lisant en silence, en laissant son esprit divaguer, en se reposant...	PÔLE « CLUB ANIMATION » pour être acteur de ses loisirs
Conditions d'accueil Les enfants sont accueillis en petit groupe (5 à 8 enfants) en séance de 20 minutes minimum, par rotation, sur la base du volontariat et sont accompagnés principalement d'animateurs qui en journée sont enseignants ou ATSEM	Conditions d'accueil Les enfants sont pris en charge par des animateurs dans les bibliothèques de chaque école aménagées avec coussins et matelas, dans une ambiance musique douce, et décident de leur temps de présence	Conditions d'accueil Les enfants sont encadrés par des animateurs qui organisent des temps d'activités répondant aux projets soumis par les enfants
Activités Mise à disposition d'une malle pédagogique avec jeux mathématiques, autour de la lecture et de l'écriture, de mémoire, de stratégie, de culture générale...	Activités <ul style="list-style-type: none">• Mise à disposition de bandes dessinées, de romans, d'histoires, de revues...• Organisation d'ateliers de relaxation ponctuels	Activités Jeux collectifs, jeux de société, jeux de construction, loisirs créatifs et ateliers artistiques (chant, danse...)

NB : les enfants qui ont besoin d'un accompagnement plus approfondi à la demande des enseignants ou des parents seront automatiquement dirigés vers une salle de travail **pour un temps « leçons »**.

INFOS TARIFS

- Paiement du périscolaire du soir par heure de 16h30 à 18h30 puis paiement d'une demi-heure de 18h30 à 19h au tarif de l'année 2019

- Suppression des tarifs de l'étude du soir
- **Attention ! Création d'un tarif majoré après 19h** afin de répondre à une problématique de non-respect des horaires de fermeture.

ACTIVITES PERISCOLAIRES

LES ACCUEILS DE LOISIRS

➤ Les accueils de loisirs pour les 3-11 ans sont ouverts les mercredis et durant les vacances scolaires de 7h à 19h :

● **A LA SIAULE** pour les enfants scolarisés dans les écoles du Boulingrin, de la Siaule, des Sablons et des Moissons.

● **AUX TOUPETS** pour les enfants scolarisés dans les écoles des Toupets, des Groues, de l'Allée couverte et du Village.

➤ Le Club des 11-13 ans reçoit les collégiens pour un accueil de loisirs dans les mêmes conditions que pour les primaires mais sur un espace réservé avec activités spécifiques et ouverture sur l'Espace Jeunes.



➤ Un programme d'activités est élaboré sur chaque période par les équipes d'animation. L'objectif est de favoriser la socialisation et l'autonomie de l'enfant, et lui permettre d'être acteur de ses loisirs.

Les inscriptions peuvent être faites avec ou sans repas, en demi-journée ou en journée complète.

➤ L'accueil du matin s'effectue entre 7h et 9h, le départ à partir de 16h30 pour la journée complète. Pour la demi-journée, le départ et l'arrivée peuvent se faire entre 11h30 et 12h ou entre 13h30 et 14h.



LA FACTURATION

➤ **L'inscription vaut engagement, donc facturation.**

Les annulations effectuées le jour même ou hors délais entraîneront la facturation de la prestation.

Les pénalités pour absences non excusées seront facturées suivant la prévision.

En cas de maladie, les absences seront déduites sur présentation d'un certificat médical au Guichet unique (copie et ordonnances acceptées).

➤ Les tarifs sont adoptés en année civile (du 1^{er} janvier au 31 décembre) et peuvent être modifiés en cours d'année.

➤ Le 15 de chaque mois, les familles recevront par courrier une facture unique pour l'ensemble des prestations du mois précédent.

Exemple : la facture du mois de septembre sera envoyée le 15 octobre avec une date de paiement au 30 octobre. La date limite de paiement correspond à la date du prélèvement automatique.

➤ Si vous ne souhaitez plus recevoir votre facture en format papier, adhérez à la « **facturation compte en ligne** » via l'accès privé de votre Espace Citoyens. Toute réclamation devra être formulée par écrit au

Guichet unique qui la transmettra à l'adjointe au Maire chargée de l'Enfance.

➤ Une lettre de rappel sera envoyée aux familles n'ayant pas respecté la date limite de paiement.
- Les rappels de factures seront envoyés avec la facture du mois suivant.

- Si les règlements ne sont pas intervenus à la date fixée sur la lettre de rappel, les factures impayées seront transmises immédiatement au service de recouvrement de la Trésorerie de Cergy qui se chargera de faire régulariser les paiements et engagera des poursuites en cas de non paiement.

La facturation se fait à l'heure, suivant le tarif correspondant au quotient familial de la famille.

Exemple pour un enfant présent de 9h à 18h : 7h seront facturées au tarif horaire + le prix d'un repas (durée estimée à 2h)

ACTIVITES PERISCOLAIRES

LES MODES DE PAIEMENT DES FACTURES

- **Internet** : par le biais de l'Espace Citoyens et via votre accès personnalisé (paiement sécurisé PAYBOX).
- **Prélèvement automatique** : fournir un Relevé d'Identité Bancaire et signer une autorisation de prélèvement auprès du Guichet Unique. En cas de rejet de prélèvement, des frais seront portés sur la prochaine facture et le prélèvement automatiquement annulé après deux rejets.
- **Chèque bancaire** : à l'ordre de la Régie centrale de Vauréal, à déposer ou envoyer par courrier au Guichet unique.
- **Carte Bancaire** : au Guichet Unique (paiement sans contact jusqu'à 20€ accepté).

- **Espèces** : au service **Guichet Unique**.
- **Chèque emploi service (CESU)** : au **Guichet Unique**. Il est utilisé pour le paiement des frais de garde uniquement, les frais de restauration sont exclus. Le montant autorisé doit être égal ou inférieur au montant à régler. Les acomptes sur une prochaine facture ne sont pas acceptés.

Dans le cas de difficultés ponctuelles, ou de cas particuliers, ne pas hésiter à contacter le Guichet Unique ou adresser un courrier à l'adjointe au Maire chargée de l'Enfance.

LE QUOTIENT FAMILIAL

La facturation est établie en fonction des ressources des familles.

- Si vous avez besoin d'inscrire vos enfants aux activités périscolaires (accueils, restauration...), les tarifs qui vous seront appliqués dépendent de votre quotient familial.

Les documents pour le calcul de votre quotient doivent être communiqués au Guichet unique :

Documents à fournir :

- Justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture ou quittance...)
 - Avis d'imposition des revenus des années précédentes de M. et Mme
 - Dernier bulletin de salaire de M. et Mme
 - Attestation de paiement des allocations familiales de moins de 3 mois.
- En cas de situation particulière (chômage, congé, formation, divorce, séparation...) :
 - les 3 derniers justificatifs de revenus (attestation Pôle Emploi, sécurité sociale...).
 - Jugement définitif ou document attestant de l'autorité parentale

Votre quotient familial est calculé en votre présence au Guichet Unique lors de la première inscription, et avant le 31 décembre de chaque année pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année suivante.

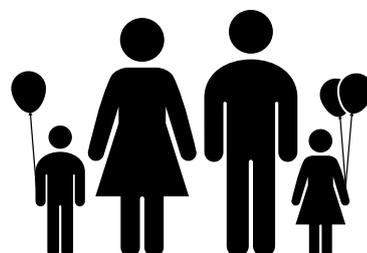
- Si votre situation familiale ou professionnelle change en cours d'année, le quotient pourra être recalculé sous réserve de présentation des justificatifs correspondants et prendra effet le mois suivant.

ATTENTION : si vous n'avez pas fourni ces justificatifs avant la facturation, le tarif maximum vous sera appliqué pour toutes les activités périscolaires. Aucun calcul de quotient ne sera effectué automatiquement.

Mode de calcul :

(total annuel des revenus déclarés
+ pension alimentaire)
divisés par 12 + CAF

nombre de parts



TARIFS RESTAURATION SCOLAIRE ET ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES (1^{er} janvier au 31 décembre 2019)

QUOTIENT FAMILIAL		RESTAURATION		ACCUEIL ÉLÉMENTAIRE ET MATERNELLE				TARIFICATION À L'HEURE		
SEUILS ET PLAFONDS DES TRANCHES		TRANCHES	Tarif	Enfant allergique	TRANCHES	PRÉ SCOLAIRE	POST SCOLAIRE		ACCUEILS DE LOISIRS	
TRANCHES	MONTANT DU QUOTIENT FAMILIAL					16h30 à 17h30	17h30 à 18h30	18h30 à 19h		au delà de 19h
A	de 0,00 € à 250,00 €	A	1,09 €	0,83 €	A	1,23 €	0,62 €	0,31 €	3,00 €	0,36 €
B	de 250,01 € à 350,00 €	B	1,85 €	1,37 €	B	1,23 €	0,62 €	0,31 €	3,00 €	0,46 €
C	de 350,01 € à 450,00 €	C	2,47 €	1,86 €	C	1,37 €	1,01 €	0,51 €	5,00 €	0,63 €
D	de 450,01 € à 550,00 €	D	3,11 €	2,32 €	D	1,37 €	1,01 €	0,51 €	5,00 €	0,78 €
E	de 550,01 € à 650,00 €	E	3,67 €	2,75 €	E	1,37 €	1,01 €	0,51 €	5,00 €	0,92 €
F	de 650,01 € à 750,00 €	F	4,32 €	3,25 €	F	1,42 €	1,40 €	0,70 €	7,00 €	1,11 €
G	de 750,01 € à 850,00 €	G	4,84 €	3,64 €	G	1,42 €	1,40 €	0,70 €	7,00 €	1,34 €
H	de 850,01 € à 1000,00 €	H	5,34 €	4,02 €	H	1,42 €	1,40 €	0,70 €	7,00 €	1,44 €
I	de 1000,01 € à 2000,00 €	I	5,59 €	4,19 €	I	1,47 €	1,76 €	0,88 €	9,00 €	1,65 €
J	de 2000,01 € à 3000,00 €	J	5,93 €	4,43 €	J	1,56 €	1,85 €	0,92 €	9,50 €	1,82 €
K	de > à 3000,00 €	K	6,35 €	4,78 €	K	1,67 €	1,94 €	0,97 €	10,00 €	1,98 €
W	hors commune	W	8,39 €	6,29 €	W	2,23 €	2,64 €	1,32 €	13,00 €	2,45 €

► Pour toutes les activités : **Remboursement en cas de maladie** (présenter un certificat médical)
et en cas de grève, sortie, absence de l'enseignant.

CONTACTS UTILES

- Adjointe au Maire chargée de l'Enfance - Mme Lydia CHEVALIER 01 34 24 71 50
- Direction de la Famille - 1 place du Cœur Battant 01 34 24 71 50

- Accueil de loisirs LA SIAULE - 15 Mail de l'Étincelle 01 34 21 70 00
- Accueil de loisirs LES HAUTS TOUPETS - Avenue Louise Michel 01 34 43 81 44

- Accueil périscolaire et temps restauration - GS L'Allée couverte 06 31 79 42 63 / 01 34 21 14 70
- Accueil périscolaire et temps restauration - GS Le Boulingrin 06 31 65 89 12
- Accueil périscolaire et temps restauration - GS Les Groues 06 31 67 58 96
- Accueil périscolaire et temps restauration - GS Les Moissons 06 84 00 33 32 / 01 34 30 91 43
- Accueil périscolaire et temps restauration - GS Les Sablons 06 31 68 22 00 / 01 34 21 07 40
- Accueil périscolaire et temps restauration - GS La Siaule 06 31 76 65 44 / 01 34 21 70 00
- Accueil périscolaire et temps restauration - GS Les Hauts-Toupets 06 31 69 89 71 / 01 34 43 81 44
- Accueil périscolaire et temps restauration - GS Le Village 06 31 67 10 97 / 01 33 32 46 20

GUICHET UNIQUE

HÔTEL DE VILLE - 1 PLACE DU CŒUR BATTANT

Lundi : 8h30 à 12h30 / 13h30 à 17h45
Mardi : 8h30 à 12h30 / 13h30 à 17h45
Mercredi : 8h30 à 12h30 / 13h30 à 17h45
Jeudi : Fermé / 13h30 à 17h45
Vendredi : 8h30 à 12h30 / 13h30 à 17h45
Samedi : 8h45 à 12h15 / Fermé

01 34 24 53 55 / 01 34 24 53 94
guichetunique@mairie-vaureal.fr
www.vaureal.fr